

Zanzibar (Tanzanie)

No 173rev

Identification

Bien proposé La ville de pierre de Zanzibar

Lieu Zanzibar

État partie République Unie de Tanzanie

Date 18 juin 1999

Justification émanant de l'État partie

La ville de pierre de Zanzibar a évolué sur plusieurs millénaires d'interactions commerciales maritimes. Ce qu'il en reste représente le témoignage physique de ces durables échanges de valeurs humaines sur la côte de l'Afrique orientale. Elle est l'authentique illustration d'une culture swahilie vivante, et l'exemple le mieux préservé de son genre.

La disposition, la technologie et le style des édifices de la ville de pierre, en un savant mélange d'idées, de matériaux et de techniques importés et locaux, font de la ville de pierre le reflet de la créativité autochtone.

Son usage continu en tant que ville résidentielle et commerciale est un puissant rappel des souvenirs du « commerce du bois d'ébène » et des explorateurs comme Vasco de Gama et David Livingstone.

Critères iii, iv et v

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Deux grandes traditions culturelles ont fusionné pour former la civilisation swahilie sur la côte orientale de l'Afrique. Une série de villes portuaires se développèrent sous des influences originaires de l'intérieur de l'Afrique et des terres situées de l'autre côté de l'Océan indien. Quelques petites villes États côtières étaient rassemblées sous l'égide d'une confédération peu structurée, connue sous le nom de *Zenj bar* (Empire noir), du VIII^e au Xe siècle. La mieux préservée de ces villes, c'est Zanzibar, nom qui tire sa racine du mot arabo-persan signifiant « la côte des Noirs ».

La plus ancienne de ces villes a fait l'objet de fouilles à Unguja Ukuu, sur l'île de Zanzibar, où des poteries romaines et sassanides du Ve siècle de l'ère chrétienne ont été découvertes en quantité. À proximité se trouve la mosquée de Kizimkazi, du XII^e siècle. Elle s'inscrit parmi les nombreux sites qui attestent de l'existence, entre le VIII^e et le XV^e siècle, d'une vaste civilisation, hautement développée, qui connut probablement son apogée à Kilwa, au XIV^e siècle.

L'arrivée des Portugais, à la fin du XV^e siècle, déstabilisa l'économie swahilie. Après la visite de Vasco de Gama, de retour d'Inde, en 1499, les Portugais instaurèrent, dans le cadre de leurs activités commerciales, une suzeraineté peu structurée sur la côte swahilie. Toutefois, ils se virent forcer de la pérenniser quand les Turcs, puis, plus tard, les puissances européennes rivales, défièrent leur autorité. Une église et quelques maisons de marchands furent construites à Zanzibar, à l'endroit où se dressait depuis le Xe siècle un village de pêcheurs (Shangani), de simples maisons aux murs en clayonnage et torchis et aux toits de feuilles de palmier. Ils ajoutèrent ensuite un imposant fort sur le bord de mer. Toutefois, l'influence portugaise n'en resta pas moins limitée, et prit fin à la fin du XVII^e siècle, avec la chute de Fort Jésus, à Mombasa.

Progressivement, les Arabes omanais assumèrent le rôle commercial jusque-là dévolu aux Portugais, échangeant du grain, du poisson séché, de l'ivoire et des esclaves. Le souverain omanais, Seyyid Saïd, fit de Zanzibar la capitale de son domaine. Les édifices de pierre, technique empruntée aux Shirazi de Perse, via l'important centre d'échanges de Kilwa, connurent un essor énorme.

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que la traite des esclaves prit une grande envergure : il en fallait beaucoup pour les plantations de cannes à sucre françaises situées dans les îles de l'Océan indien et des Caraïbes. Au début du XIX^e siècle, la dislocation de la traite des Noirs suite aux guerres entre Anglais et Français fit que beaucoup d'entre eux furent utilisés dans les plantations de girofliers de l'île de Zanzibar.

Le XIX^e siècle fut également le théâtre d'une importante expansion du commerce dans la région de l'Océan indien. La dynastie islamique régnante de Zanzibar et ses marchands (Indiens, Swahili, Arabes et Africains de l'intérieur des terres) devinrent très riches et embellirent la ville de pierre de palais et de magnifiques demeures. De styles et de traditions variées, ces structures furent amalgamées et intégrées à une architecture swahilie caractéristique.

La première phase se développa après le départ des Portugais, lorsque le souverain Mwinyi Mkuu Hasan fit dégager les terres de la péninsule derrière son palais. Elle fut peuplée par des immigrants swahilis venus d'autres régions côtières et par des Arabes du Hadhramawt, qui construisirent des résidences de style indigène. C'est de cette époque que date la mosquée au minaret.

Au XIX^e siècle, cette tradition swahilie se vit supplanter par de nouveaux styles, apportés par les vagues d'immigrants. On vit alors émerger la « demeure swahilie », toujours basée sur le style antérieur, mais faisant figurer des détails et des techniques d'importation.

Les Omanais introduisirent une tradition radicalement différente : des demeures massives, s'élevant sur plusieurs étages, faites de corail et de mortier, et dotées de toits plats. Cependant, Zanzibar jouit d'un climat humide, et ces toits furent donc rapidement remplacés par d'autres, en pente, faits de tôle ondulée ou de tuiles. Seul trait marquant de ces maisons, d'aspect sobre à l'extérieur, les portes de bois magnifiquement sculptées. À l'inverse, les intérieurs étaient richement décorés et meublés.

La troisième composante architecturale est originaire d'Inde. Les marchands indiens commencèrent par racheter des maisons omanaises et y ajouter de grandes vérandas mais, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils construisirent leurs propres maisons, à la décoration élaborée, rappelant les *haveli* du Gujarati. Toutefois, la maison indienne typique possédait une échoppe donnant sur la rue, le lieu de vie à proprement parler se trouvant en arrière-boutique. Au fur et à mesure que les propriétaires prospéraient, ils ajoutaient souvent un étage, ce dernier devenant alors la partie résidentielle et les activités commerciales étant confinées au rez-de-chaussée.

C'est sous le règne du sultan Barghash (1870-1888) que l'on peut véritablement parler de premiers développements urbains modernes. Impressionné par les villes d'Inde lors de son séjour en exil en 1860, et par celles d'Europe en 1875, il chercha à les imiter. Sa contribution la plus notable à l'architecture de la ville de pierre : la maison des Merveilles, mais son plus grand legs fut l'installation de canalisations d'eau dans la ville.

L'arrivée des Britanniques en 1890, époque à laquelle Zanzibar devint un protectorat britannique, marqua la phase finale du développement architectural. Ils importèrent leur architecture coloniale mais, sous l'influence de l'architecte John Sinclair, introduisirent plusieurs particularités dérivées de l'architecture musulmane d'Istanbul et du Maroc. Les Britanniques mirent en œuvre des réglementations de construction strictes, et élargirent les services publics. Les premières mesures d'urbanisme furent promulguées dès les années 20.

Le dernier quart du XIX^e siècle fut le témoin d'un accroissement de l'activité missionnaire européenne, aboutissant à la construction des cathédrales anglicane et catholique romaine, respectivement de style gothique et roman. La cathédrale anglicane, inspirée par David Livingstone, fut érigée sur le site de l'ancien marché aux esclaves, les Britanniques ayant mis fin à la traite des Noirs.

La révolution de 1964 marqua la fin de l'influence arabe et l'avènement de la République unie de Tanzanie. Elle entraîna nombre de profonds changements sociaux et économiques. Beaucoup des marchands et artisans arabes et indiens les plus riches quittèrent le pays, laissant derrière eux leurs demeures et leurs boutiques. Le gouvernement y installa les immigrants des zones rurales et de l'île voisine de Pemba, et les bâtiments se dégradèrent du fait du manque de maintenance. La nouvelle vague de construction dans la ville de pierre prit fin à la fin des années 60 et au début des années 70, le développement se concentrant dans les zones en expansion. Dans les années 80, la construction reprit, avec des styles et des matériaux contemporains en discordance avec le tissu historique. Ce n'est que depuis la création de l'Autorité de conservation et de développement de la ville de

pierre, en 1985, qu'une certaine coordination de la construction a été mise en place.

Description

La ville de pierre se dresse sur un promontoire triangulaire, dans l'Océan indien, à mi-chemin environ de la côte occidentale de l'île d'Unguja, principale île de l'archipel de Zanzibar. La zone de conservation de la ville de pierre, proposée pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, comprend les rues bâties de la ville de pierre et les espaces découverts qui en bordent le côté est, ainsi que la partie la plus ancienne de Darjani Street, et couvre 125 hectares.

Dans la ville de pierre, 60 % des propriétés sont des édifices commerciaux et résidentiels, le reste des bâtiments religieux et publics (écoles, marchés, hôpitaux, etc.). Les édifices comportant une échoppe en façade, sur le modèle indien, constituent la plus grande partie des structures traditionnelles (32 %). Ving-cinq pour cent sont d'influence arabe. Pour le reste, il s'agit soit d'édifices « traditionnels non classifiés », où la technique de construction est traditionnelle mais les origines architecturales douteuses, soit d'édifices « contemporains », construits sur les 30 dernières années et non conformes au tissu traditionnel de la ville de pierre.

Le tracé des rues de cette ville illustre son évolution historique. Étroites et sinueuses, elles résultent de la construction aléatoire des maisons et des boutiques. Les espaces ouverts publics sont rares, beaucoup de maisons disposant de leur propre espace clôt.

Le principal matériau de construction est une maçonnerie à base de blocs extraits du massif de corail, liée à l'aide d'un épais mortier de chaux, puis enduite de plâtre et de chaux. L'architecture vernaculaire consiste principalement en bâtiments sur deux étages, avec de longues pièces étroites disposées autour d'une cour ouverte, auxquelles on accède via un étroit couloir. Les dimensions des bâtiments et des pièces sont fonction de la longueur des *boritis* locaux, les piliers en bois de mangrove supportant les massifs plafonds de pierre. Ceux-ci font généralement entre 2,5 et 3 mètres de long.

Voici quelques-uns des plus importants monuments de la ville de pierre.

- L'ancien fort

Le plan du fort original, construit au XVIII^e siècle sur le site d'une église portugaise, était un quadrilatère irrégulier, doté de portes et de tours carrées (dont quatre seulement subsistent), reliées par des murs crénelés. Il a récemment été rénové et abrite aujourd'hui un centre culturel.

- La maison des Merveilles

La maison des Merveilles (*Beit al Ajaib*), à usage cérémoniel, a été construite par le sultan Barghash en 1883 sur la base des plans d'un ingénieur britannique. De par sa taille, elle n'a pas son pareil en Afrique de l'Est, et surplombe le bord de mer. Elle comporte beaucoup de traits architecturaux uniques ; ainsi, la véranda et les autres pièces présentent des panneaux en cèdre et en tek chantournés, et les portes sculptées sont couvertes de textes dorés issus du Coran. Elle est devenue un bâtiment gouvernemental, et

abrite maintenant le musée de l'Histoire et de la Culture swahilie. Elle est actuellement dans un état de conservation médiocre.

- L'ancien dispensaire

Cet ancien hôpital, construit par un riche négociant Ismailien pour commémorer le jubilé d'Or de la reine d'Angleterre Victoria en 1887, est de style anglo-indien. La pièce maîtresse de cette structure élaborée est son double balcon en projection, avec ses montants sculptés et ses planches de rive à remplage. Il a été restauré, et c'est maintenant le centre culturel de Zanzibar.

- Cathédrale catholique romaine de Saint-Joseph

Construite en 1896, cette cathédrale, de style néo-roman français, est l'œuvre de l'architecte à qui l'on doit Notre-Dame de Marseille. De plan cruciforme, elle présente une abside basilicale, une coupole octogonale, une nef percée de claires-voies, et deux hautes tours à l'extrémité occidentale.

- Cathédrale anglicane

La cathédrale anglicane est en partie un monument commémorant l'abolition de l'esclavage dans le sultanat. La pierre angulaire fut posée en 1873 et l'édifice fut consacré en 1903, et baptisé d'après la cathédrale de Canterbury. Elle présente un plan basilical, avec une combinaison inhabituelle de détails gothiques perpendiculaires et islamiques.

- La maison Tippu Tip

Résidence du négrier notoire dont elle tire son nom, cette maison est un bel exemple de l'architecture arabe vernaculaire. Elle compte, parmi ses traits les plus remarquables, des escaliers en marbre noir et blanc et une magnifique porte sculptée.

- La mosquée de Malindi Bamnara

Cette mosquée sunnite fut construite aux alentours de 1831 par Mohammed Abdul-Qadir el-Mansabi, dont la dépouille est enterrée devant le *mihrab*. C'est l'une des rares mosquées de Zanzibar dotées d'un minaret, décoré d'un motif à doubles chevrons. Il est probable que le minaret soit considérablement plus ancien que la mosquée elle-même.

- Jamat Khan

La principale caractéristique de cet imposant ouvrage architectural, érigé en 1907 pour la secte des Ismailiens est son immense hall. D'énormes colonnes de pierre, aux chapiteaux magnifiquement sculptés, soutiennent le plafond. Il est dans un état de conservation médiocre.

- Le cimetière royal

Le cimetière royal adjacent au palais Beit el Sahil abrite un tombeau inachevé, aux colonnes délicatement cannelées, commencé par Seyyid Majid à l'époque de son sultanat (1856-1870). Les travaux furent suspendus suite à des objections de la secte Ibadi, à qui appartient la demeure royale. Il abrite les tombes de plusieurs membres de la demeure royale.

- Les Bains perses

La ville de pierre compte deux Bains perses. Les plus élaborés sont sans conteste les bains Hamamni, construits sous le sultanat de Seyyid Barghash (1870-1888).

Gestion et protection

Statut juridique

La protection des biens culturels de Zanzibar est assurée par la loi sur la préservation des monuments anciens, promulguée en 1948, à l'époque du protectorat britannique. Toutefois, elle ne s'applique qu'aux monuments et sites individuels classés. La ville de pierre et ses environs ont été nommés zone de conservation par la loi de 1994 de l'Autorité de conservation et de développement de la ville de pierre. Cela a été rendu possible par les pouvoirs accordés au ministre du gouvernement local aux termes de la loi de 1955 sur l'urbanisme et le ruralisme, lui permettant de nommer des autorités d'urbanisme pour certaines zones spécifiques.

Puisqu'elle fait partie de la municipalité de Zanzibar, la ville de pierre est couverte par les autorités locales et la législation générale d'occupation des sols.

Gestion

Les biens qui composent la proposition d'inscription de la ville de pierre appartiennent à divers individus et organismes, tant publics que privés. Plusieurs bâtiments publics appartiennent au ministère de l'Eau, de la Construction, de l'Énergie, des Sols et des Musées. Le port et ses bâtiments annexes appartiennent aux autorités portuaires de Zanzibar. Le conseil municipal de Zanzibar est propriétaire de tous les espaces ouverts et publics classés, du marché, et du système d'égouts et de drainage. Certains bâtiments, principalement des mosquées, des cimetières et quelques édifices commerciaux et privés, sont sous la responsabilité de la Commission *Waqf and Trust*, à fonds islamique.

Le plan de conservation de la ville de pierre a été élaboré entre 1992 et 1994 ; il est devenu opérationnel avec la mise en œuvre de la loi de 1994. Un plan général d'occupation des sols de la municipalité de Zanzibar est entré en vigueur en 1985. Toute la municipalité de Zanzibar est divisée en zones, dont l'une est la ville de pierre, pour lesquelles la conservation est fortement recommandée, sans plus de détails. Un plan général pour le tourisme à Zanzibar est en cours de préparation ; il prendra en compte les besoins particuliers de la ville de pierre, entre autres centres touristiques de Zanzibar.

L'autorité de conservation et de développement de la ville de pierre (STCDA) joue un rôle de coordination et de supervision eu égard à la conservation et à la maintenance de l'ensemble des biens. Elle traite directement avec les propriétaires privés, mais les ministères et la Commission *Waqf and Trust*, en tant qu'instances gouvernementales, sont censés réaliser les travaux conformément au plan de conservation.

La zone historique est elle-même divisée en plusieurs zones, chacune dotée d'un inspecteur chargé de tous les biens dans sa zone, qu'ils soient publics ou privés, et ce à tous les stades jusqu'à la mise en œuvre du projet.

En ce qui concerne les monuments classés, la responsabilité de leur supervision incombe au département des Archives, des Monuments et des Musées. L'autorisation de toutes les interventions relatives au développement des sols et à l'enregistrement est du ressort de la commission des Sols et de l'Environnement, qui agit sur les recommandations de la STCDA.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Suite à la révolution de 1964 et à l'émigration des propriétaires de beaucoup des édifices et monuments historiques, les travaux de conservation ont été rares, voire inexistantes. En conséquence, beaucoup de ces structures sont dans un état de conservation médiocre. La STCDA a été fondée pour remédier à cette lamentable situation. Certains travaux de restauration ont pu être menés à bien depuis cette époque, financés par la vente de biens appartenant à l'État et par un programme de subvention du PNUD entre 1989 et 1992.

Toutefois, la STCDA, dans une grande mesure, ne peut compter que sur ses propres activités pour lever les fonds nécessaires à la poursuite des travaux. Certains organismes, comme la Fondation de l'Aga Khan, ont apporté leur soutien pour des biens particuliers, mais le financement est largement insuffisant pour les tâches à accomplir. Elle doit également affronter de fortes pressions de développement commercial, qui ont un impact néfaste sur les espaces ouverts et le tissu urbain historique en général.

Authenticité

L'authenticité de l'ensemble historique est dans une grande mesure intacte, préservant le tissu et le paysage urbain historique, ainsi que bon nombre des bâtiments historiques, publics ou privés. Les matériaux et les techniques de construction traditionnels sont toujours largement employés, bien qu'ils doivent faire face à la concurrence grandissante des matériaux, des conceptions et des techniques modernes.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité la ville de pierre en janvier 2000.

Caractéristiques

La ville de pierre, à Zanzibar, est un exemple exceptionnel de ville marchande swahilie. Ce type d'agglomération s'est développé sur la côte Est de l'Afrique sous les influences arabes, indiennes et européennes, sans pour autant abandonner ses éléments indigènes, formant ainsi une unité culturelle urbaine que l'on ne trouve que dans cette région.

Analyse comparative

Plusieurs villes côtières sont nées du *Zenj bar* et ont prospéré grâce au commerce intensif qui se développa sous la férule des Portugais et des Omanais. Certaines d'entre elles ont survécu, soit sous la forme de ports modernes soit sous celles de ruines : tel est le cas pour Mombasa, Kilwa, Lamu et Bagamoyo. Cependant, aucune n'est directement comparable à Zanzibar, qui a conservé plus de ses bâtiments historiques qu'aucune autre, et qui assume toujours aujourd'hui d'importantes fonctions administratives et économiques.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

L'ICOMOS est préoccupé par le nombre important d'« acteurs » impliqués dans la gestion et la conservation de la ville de pierre, qui pourrait occasionner des ambiguïtés et des doublons dans l'affectation des responsabilités. C'est à cela que l'on doit ainsi certains récents développements, incompatibles avec la qualité historique de la ville de pierre. L'ICOMOS juge en outre que cette situation risque d'empirer, au vu des pressions de développement grandissantes actuellement exercées sur Zanzibar.

En théorie, le rôle de coordinateur et de superviseur de la STCDA devrait empêcher de tels abus. Cependant, ses prérogatives théoriques ont largement été négligées. Il est fondamental qu'elle soit reconnue comme la seule agence exécutive, et dotée des pouvoirs, du soutien financier et du personnel compétent qui sont nécessaires. Il est suggéré que le procureur général réunisse tous les acteurs concernés pour clarifier cette situation et définir des lignes de communication efficaces, ainsi que la responsabilité exécutive.

Toutefois, l'ICOMOS n'est pas d'avis qu'il convienne d'attendre que ces mesures soient prises pour inscrire la ville de pierre sur la Liste du patrimoine mondial. Il suggère toutefois que le Comité du patrimoine mondial, en inscrivant le bien, devrait exiger de l'État partie de lui soumettre un rapport sur les progrès d'ici un ou deux ans.

L'ICOMOS suggère en outre que les autorités tanzaniennes soient invitées à étudier les projets comparables qui ont été menés avec succès. Il a tout particulièrement à l'esprit le travail du Fonds Culturel Central au Sri Lanka, qui a œuvré sur deux villes historiques (Galle et Kandy), où des situations analogues à celle de la ville de pierre avaient vu le jour à l'époque post-coloniale.

Si l'ICOMOS ne met pas en doute l'importance de la ville de pierre en tant qu'exemple le plus achevé et le plus complet des villes marchandes côtières swahilies, il estime néanmoins qu'il serait tout à fait justifié, à la lumière de la stratégie globale, de mener une étude comparative sur toutes les villes de ce groupe, et en particulier sur Lamu, Mombasa, Mogadiscio et Kilwa.

Brève description

La ville de pierre, à Zanzibar, est un magnifique exemple des villes marchandes côtières swahilies d'Afrique de l'Est. Elle a conservé un tissu et un paysage urbain quasiment intacts, et beaucoup de bâtiments superbes qui reflètent sa culture particulière, fusion d'éléments disparates des cultures

africaines, arabes, indiennes et européennes sur plus d'un millénaire.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii, iii et vi* :

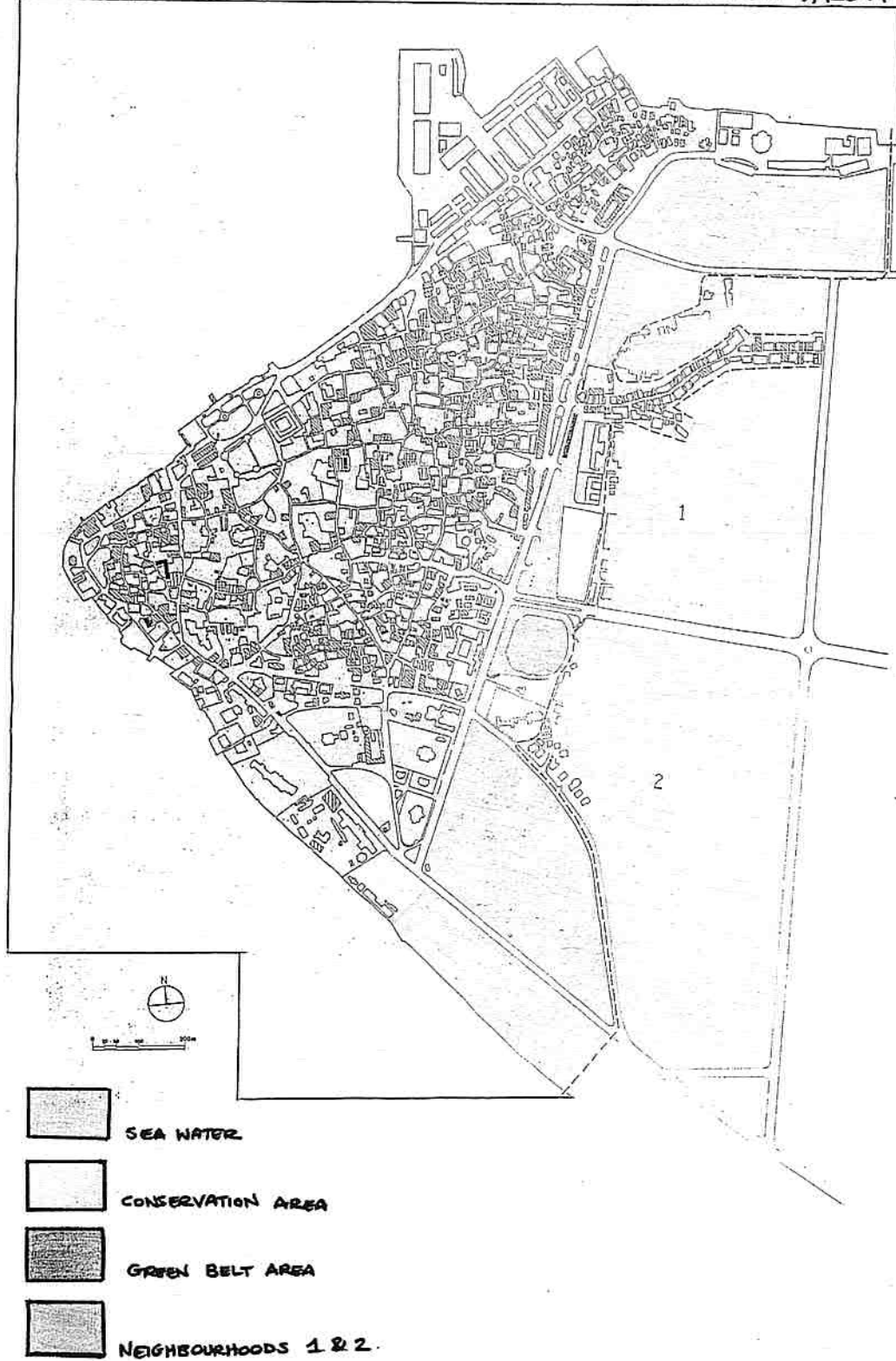
Critère ii La ville de pierre, à Zanzibar, est une exceptionnelle manifestation matérielle de fusion et d'harmonisation culturelle.

Critère iii Pendant plusieurs siècles, une intense activité commerciale maritime a relié l'Asie et l'Afrique, ce qu'illustrent de façon exceptionnelle l'architecture et la structure urbaine de la ville de pierre.

Critère vi Zanzibar est d'une grande importance symbolique dans le cadre de l'abolition de l'esclavage : en effet, c'était l'un des principaux ports d'Afrique de l'Est pour la traite des Noirs, et également la base de ses opposants, tel David Livingstone, qui y ont mené leur campagne.

ICOMOS, septembre 2000

MAP SHOWING THE EXTENT OF THE CONSERVATION AREA



Plan indiquant la zone proposée pour inscription et la zone tampon /
Map showing nominated area and buffer zone